

	<b>Procès-verbal Conseil des formations du 4 octobre 2022 (Rennes)</b>	<i>Référence</i>	<i>PV</i>
		<i>Révision</i>	1
		<i>Date d'application</i>	<b>8 Décembre 2022</b>
		<i>Version</i>	1

## Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	18/10/22	30/11/22	8/12/22
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	Codexa	Manuel COAT – Fred PACCAUD – Michel LOUAZEL	Conseil des Formations

**PRÉSIDENTE** : Fred PACCAUD

### Personnalités qualifiées

Fred PACCAUD  
Pascal SANDERS  
Nathalie GUERSON

### Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Chantal GUÉGUEN  
Mathieu SIBÉ

### Représentants désignés par la Fédération hospitalière de France

Christiane COUDRIER

### Représentant les organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'École

Christine SOVRANO, représentant la Confédération générale du Travail (CGT)  
Sabine GRISSELLE-SCHMITT, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)  
Walid MOKNI, représentant le Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique (SPHISP)

### Membres élus

Mélanie BERTIN, représentant les personnels d'enseignement et de recherche  
Christine ORTMANS, représentant les personnels d'enseignement et de recherche  
Marylène PLOUZENNEC, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé  
Laurence THÉAULT, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé  
Hamed SALAMEH, représentant les élèves fonctionnaires

### Liste des procurations

Catherine PITAUT-COSSONNIÈRE donne pouvoir à Marylène PLOUZENNEC.  
Claire ROSSI donne pouvoir à Chantal GUÉGUEN  
Frédéric LE LOUÉDEC donne pouvoir à Christine SOVRANO  
Pierre-Yves BROSSARD donne pouvoir à Hamed SALAMEH

**Marie-Laure LUMEDILUNA** donne pouvoir à **Fred PACCAUD**

**Assistaient à cette réunion**

**Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN**, directrice-adjointe au Département des sciences environnementales

**Fanny HELLIOT**, directrice des relations internationales

**Françoise JABOT**, directrice du Département sciences humaines et sociales

**Michel LOUAZEL**, directeur des études

**Vincent FERTEY**, directeur-adjoint des études

## SOMMAIRE

---

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES FORMATIONS DU 14 JUIN 2022 .....	4
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES FORMATIONS EXTRAORDINAIRE DU 29 AOUT 2022 .....	4
ACTUALITES DE L'EHESP .....	4
PRESENTATION DU PROTOCOLE CAFDES 2022.....	15
MODIFICATION INTITULE DIPLOME D'ÉTABLISSEMENT « CARE+ LEADERSHIP DANS LES ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX ».....	19
RENTREE DES ETUDIANTS EN MASTERS ET MASTERES RENNES ET PARIS .....	20
QUESTIONS DIVERSES DES MEMBRES .....	22

(La séance est ouverte à 14 heures 05 sous la présidence de M. PACCAUD.)

**M. PACCAUD.** – Je crois que nous pouvons démarrer cette seconde partie de la réunion d’aujourd’hui avec ce Conseil des formations. Je pense que vous avez reçu l’ordre du jour qui nous conduira jusqu’à 15h35.

Y a-t-il une modification souhaitée ou un point qu’il faudrait discuter ? Cela ne semble pas être le cas. Je passe donc au point 3 qui est le premier de notre liste.

#### Approbation du procès-verbal du conseil des formations du 14 juin 2022

**M. PACCAUD.** – Y a-t-il des remarques ?

**Mme SOVRANO.** – J’ai différentes remarques concernant les interventions, mais je les communiquerai parce qu’il y avait plusieurs choses à revoir sur la formulation. Ce sera plus simple. J’ai fait les corrections et je vais les transmettre.

**M. PACCAUD.** – Que se passe-t-il dans ce cas ? Nous reverrons le procès-verbal lors de la prochaine réunion ?

**Mme SOVRANO.** – Cela ne change pas le propos. Il y a juste des répétitions, il manque des articles ou des choses comme cela. Ce n’est pas tant le propos et l’idée telle qu’elle a été défendue, cela concerne juste des répétitions, des articles manquants, ce genre de choses.

**M. PACCAUD.** – Je ne ferai donc que vérifier qu’il n’y a aucun changement de sens.

Y a-t-il d’autres remarques sur le procès-verbal ? Cela n’a pas l’air d’être le cas. Nous passons au point 4 de l’ordre du jour.

#### Approbation du procès-verbal du conseil des formations extraordinaire du 29 août 2022

**M. PACCAUD.** – Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ? D’accord. Nous passons donc au point 5 de l’ordre du jour.

#### Actualités de l’EHESP

**M. PACCAUD.** – Ce point sera présenté par Michel LOUAZEL.

**M. LOUAZEL.** – Dans cette phase d’attente de nomination de notre directrice, on m’a chargé de vous faire part d’un certain nombre d’actualités.

Le premier point concerne la composition du Conseil des formations. En raison de la rentrée universitaire, mais aussi de l’évolution de la situation de certains membres de ce Conseil, nous organisons des élections pour désigner les représentants des doctorants. Nous avons donc un siège à pourvoir. C’est aujourd’hui l’occasion de remercier Pierre-Yves BROSSARD qui était élu représentant des doctorants et qui est sortant. Il termine actuellement son mandat. Je ne suis pas sûr que Pierre-Yves soit en ligne ?

**Mme AMPRIME.** – Non, il est absent. Il a une procuration.

**M. LOUAZEL.** – D'accord. Nous avons également un siège de représentant des étudiants à pourvoir pour un mandat d'un an. Les élections sont en cours. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en échanger en réunion avec l'équipe de Direction et les représentants des élèves et des étudiants. À l'occasion de l'arrivée des élèves fonctionnaires, de nouvelles élections seront organisées. Des changements ont eu lieu également dans quelques collèges, notamment dans celui des BIATSS. Ces élections auront lieu début 2023 afin que tous les postes soient pourvus.

S'agissant du Conseil scientifique, comme vous en avez été informés ce matin, il y a eu un changement à la Présidence puisque c'est désormais l'ancien vice-président Daniel BENAMOZIG qui prend la présidence, et Dominique POLTON qui était présidente devient vice-présidente. Il est donc notre nouveau président du Conseil scientifique depuis la mi-juin.

Le troisième point concerne des mobilités et des recrutements avec à la fois des départs et des arrivées. Nous passons beaucoup de temps à l'École sur ce sujet.

Un premier élément d'information porte sur le départ de Richard ROUXEL, qui était responsable de la filière des élèves directeurs d'hôpital. Il a rejoint le CHU de la Réunion en tant que directeur général adjoint. Nous avons procédé au recrutement de son remplaçant, Yann DUBOIS, actuellement directeur du centre hospitalier spécialisé de Cornouaille à Quimper et qui va rejoindre la filière au 1<sup>er</sup> novembre. C'est l'occasion de remercier Anne-Laure SCHARDT-RIQUET, enseignante en RH, qui a assuré l'intérim pendant cette période.

Dans la fonction publique hospitalière, deux autres changements sont également prévus sur les responsabilités de filière. En effet, nous avons le départ, à la fin de l'année, de la responsable de la filière des directeurs des soins, Madame Claudie GAUTIER, qui fait valoir ses droits à la retraite. Plusieurs jurys de recrutement se sont avérés infructueux, mais une candidature a enfin été retenue depuis une dizaine de jours. Je ne peux pas encore vous communiquer son nom puisque c'est en cours de finalisation, mais en tout cas, nous aurons quelqu'un à vous proposer. Nous aurons également un départ progressif sur la filière des attachés des administrations hospitalières. En effet, Madame LACOURT va progressivement laisser son poste au cours de l'année 2023 et partir sur un nouveau projet professionnel. Nous sommes là encore en cours de recrutement. C'est un processus un peu long, mais les choses semblent avancer. Voilà en ce qui concerne les responsables de filière.

Au printemps, nous avons également eu le départ de Bertrand VIGNERON qui était enseignant expert et responsable de la filière des ingénieurs hospitaliers. C'est une formation d'adaptation à l'emploi. Il est reparti dans un centre hospitalier. Nous sommes donc en cours de recrutement, sachant que c'est un recrutement difficile. Vous connaissez la tension sur les différents métiers à l'hôpital et notamment sur les métiers d'ingénierie. C'est extrêmement compliqué et pour le moment, nous n'avons pas trouvé le profil d'enseignant-expert que nous souhaitons. Cela reste donc encore en discussion. Nous avons des solutions pour gérer à court terme la formation d'adaptation à l'emploi des ingénieurs hospitaliers, mais nous n'avons pas finalisé de recrutement pour le moment. Ces postes étaient tous fléchés sur l'institut du management.

Nous avons également une actualité dans le Département des sciences humaines et sociales. La directrice de ce Département, Madame Françoise JABOT, que vous avez vu ce matin, fera également valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année 2022. Une fiche de poste a été publiée et une commission de recrutement se tiendra début novembre.

Concernant le poste de Madame Pascale ROUSSEL qui était enseignant-chercheur sur le champ du handicap, nous avons procédé au recrutement, le 1<sup>er</sup> août, de Madame Noémie RAPEGNO. Même si c'était évidemment un recrutement ouvert en interne et en externe, nous la connaissions à l'École puisqu'elle était ingénieure de recherche à l'EHESP.

Enfin, toujours dans ce Département, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, nous accueillons un nouvel économiste de la santé en la personne de Julien MOUSQUÈS, chercheur à l'IRDES. Il va d'ailleurs y conserver une petite partie de son activité, mais il nous rejoint également sur ce poste et nous en sommes très heureux.

Pour le Département DESSE, santé-environnement, nous avons eu là aussi le départ à la retraite de Michèle LEGEAS qui reste professeure honoraire à l'école. Un enseignant-chercheur en santé environnementale et aménagement des territoires a été recruté. Je parle sous le contrôle de Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN, mais il s'agit de Yannis DESPLATS qui vient du Canada et qui au-delà d'être enseignant-chercheur, sera notre référent développement durable et responsabilité sociale à l'École. En effet, notre référent développement durable a quitté l'EHESP pour rejoindre l'Agrocampus. Il est vrai que sur la place Rennaise, il y a beaucoup d'écoles, d'instituts, d'universités. Il y a donc aussi beaucoup de mouvements provoqués par des opportunités que les uns et les autres saisissent. Voilà pour le Département santé et environnement.

Enfin, à noter dans le Département METIS (Méthodes quantitatives en santé publique), le recrutement de Juste GOUNGOUNGA qui vient du CHU de Dijon qui a rejoint l'École au 1<sup>er</sup> octobre.

**M. BERTIN.** – C'était hier.

**M. LOUAZEL.** – Oui. Il est enseignant-chercheur en biostatistiques et données de santé. Voilà pour les recrutements d'enseignants-chercheurs.

Autre actualité RH, voire plus, vous savez que nous avons un certain nombre de référents. Par exemple, je parlais à l'instant du référent développement durable. Notre référent laïcité partira lui aussi à la retraite en début 2023. C'est notre collègue Jacques ORVIN et il avait souhaité cesser ces fonctions. Nous le remercions de son investissement sur le sujet. Nous avons fait un appel au sein de l'École, et c'est Annette QUERO, notre responsable des affaires juridiques, qui sera notre nouvelle référente laïcité, lutte contre la radicalisation, le racisme et l'antisémitisme.

C'est pour nous extrêmement important puisque l'idée est de bien coordonner toutes les actions en faveur de la promotion des valeurs de la République au sein de l'établissement, pendant la formation de nos élèves et de nos étudiants. Il est vrai que nous pouvons parfois être confrontés à certaines situations pour lesquelles il faut que nous ayons des réponses précises, documentées. Pouvoir nous appuyer sur les compétences de notre responsable juridique va être très précieux, d'autant que dans ses précédentes fonctions, elle avait déjà été sensibilisée à la question. Voilà sur les sujets ressources humaines ou sur des référents sur différentes fonctions.

Nous l'avons indiqué ce matin donc je ne vais pas m'étendre sur la création de l'établissement public expérimental (l'EPE). L'ensemble des Conseils d'administrations des écoles et de l'Université de Rennes 1 se sont prononcés et ont approuvé le décret portant sur cette création. Nous entrons donc maintenant dans le processus qui vous a été présenté ce matin avec le calendrier suivant : le CNESER, la publication du décret en décembre et l'officialisation au 1<sup>er</sup> janvier de la création de cette université qui, comme vous l'avez compris avec la discussion de ce matin, se prolongera, au cours 1<sup>er</sup> trimestre 2023 par la signature du contrat de site 2022-2027.

Toujours concernant l'EPE, les six chefs d'établissement et en ce qui nous concerne, notre directrice d'établissement par intérim Marion AGENEAU, font un point presse sur la création de cet EPE. En parallèle, comme nous vous l'avons montré ce matin, un petit document de communication a été envoyé à l'ensemble des personnels de l'Université de Rennes 1 et des établissements-composantes. Voilà pour l'EPE, mais bien évidemment s'il y a des questions sur ce point, nous pourrions y revenir.

**M. PACCAUD.** – Y a-t-il des questions sur ces informations? Moi j'en ai une petite qui concerne la politique d'égalité des chances entre hommes et femmes dans ces récents recrutements.

**M. LOUAZEL.** – Dans les recrutements ? Parce que sinon nous avons aussi un référent égalité homme-femme et diversité qui est d'ailleurs une collègue de la direction des études. C'est une problématique sur laquelle nous sommes extrêmement attentifs. Nous intervenons sur ces sujets-là à divers moments dans les formations. Tout au long de l'année, nous participons par exemple à des animations sur le sujet de l'égalité hommes-femmes. Dans le cadre du tronc commun un module porte sur « les valeurs de la République » au sein duquel nous avons fait le choix d'y intégrer le sujet de l'égalité hommes-femmes, et de la diversité. Je couple volontairement les deux sujets.

Un certain nombre de collègues sont également formés pour animer une séquence pédagogique qui s'intitule « la fresque de la diversité » que nous essayons maintenant de proposer dans l'ensemble de nos programmes. C'est vrai en formation statutaire, mais aussi de plus en plus en formation diplômante dans le cadre de nos Masters. Nous travaillons d'ailleurs avec d'autres écoles sur le site rennais, puisque l'Agrocampus nous a demandé de faire état de cette formation et certains de leurs personnels vont être formés sur ces sujets. C'est intéressant parce que nous allons pouvoir les aider et ensuite, lorsqu'ils auront suffisamment de personnels formés, ils pourront également nous aider à déployer davantage cette fresque de la diversité. En effet, c'est une séquence pédagogique qui s'anime par petits groupes. Il faut donc du monde pour pouvoir travailler ces questions.

Effectivement, c'est donc une thématique importante que nous essayons de travailler et d'amener directement dans nos programmes de formation.

**M. PACCAUD.** – Y a-t-il un monitoring de cette égalité dans les recrutements que vous faites ?

**M. LOUAZEL.** – Nous veillons à plusieurs niveaux. Nous veillons déjà à respecter la parité dans nos processus de recrutement et dans la manière dont sont composés les jurys de recrutement, etc. C'est le cas dans nos comités de recrutement universitaire parce que c'est une obligation. Les textes sont extrêmement précis.

De plus, nous étendons ce dispositif à nos autres recrutements. Ensuite, dans nos processus et nos critères de choix, nous essayons également de tenir compte de ce sujet. Cependant, comme tout employeur, pour un certain nombre de recrutements, nous butons parfois sur l'attractivité de tel ou tel poste avec une surreprésentation des hommes ou des femmes. Nous ne réussissons pas toujours à avoir une représentation équilibrée dans les candidatures que nous allons auditionner. Nous avons néanmoins cette vigilance.

**M. PACCAUD.** – Merci beaucoup pour l'information. Y a-t-il des questions ?

**M. LOUAZEL.** – Un point sur la formation pour vous dire que le séminaire de rentrée de la communauté pédagogique s'est tenu le 30 août dernier. Cette année, nous avons fait le choix de

travailler sur le thème de l'alternance. Comme vous le savez, cela a fait l'objet de réunions spécifiques avec des représentants des employeurs, les représentants des élèves, et l'EHESP. En tant que communauté pédagogique, nous avons également décidé de nous saisir de ce sujet.

Ce fut un séminaire très riche avec des témoignages sous forme de tables rondes d'anciens élèves ou étudiants ayant suivi des cursus en alternance. Le CNAM était aussi représenté, un regard international était porté par la présence de Jean ARTHUIS qui préside une association en charge de la promotion de l'apprentissage au niveau des étudiants européens. De nombreux ateliers ont également été organisés.

Parler à la fois d'alternance et d'apprentissage a été très intéressant et ce fut donc un moment très apprécié par les collègues. Nous le constatons, nous sommes vraiment rentrés dans cette dynamique. Pour votre information, nous avons l'an dernier 12 apprentis, et cette année, nous en avons entre 60 et 70. Nous avons également de nombreux alternants qui ne sont pas en contrat d'apprentissage. Il y a donc une réelle montée en puissance.

S'agissant des formations diplômantes sur lesquelles vous vous positionnez dans le cadre du Conseil des formations, suite au processus d'évaluation par l'HCERES, l'arrêté ministériel est paru en date du 8 juillet 2022 afin d'accréditer nos nouvelles formations de Master. Nous sommes positionnés sur six mentions (que j'avais listée lors d'un précédent CF) ainsi qu'une accréditation sur le doctorat. Nous l'avons déjà dit, mais je le redis aujourd'hui, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, nous ferons un point spécifique sur le parcours doctoral parce que nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler dans le cadre de ce Conseil des formations.

S'agissant des formations statutaires, une première évaluation de la première année de fonctionnement des différents modules du tronc commun est en cours en lien avec l'INSP. C'est Vincent qui est à la manœuvre à l'EHESP. Pour le moment des rencontres sont organisées avec les porteurs des différents modules, mais également dans la région de stage pour mettre à plat tout le dispositif. Il s'agit notamment de voir comment nous pourrions articuler ce tronc commun et ces temps de rencontre inter-écoles avec un dispositif qui existait auparavant, mais pour lequel nous nous sommes mis en retrait pour le moment par manque de temps. Ces sessions inter-écoles consistaient pour certaines écoles, dans le cadre du Réseau des Écoles de Service public (RESP), à organiser une semaine de formation pour les publics venant de ces différentes institutions.

Nous nous sommes mis en retrait l'an dernier et de nouveau cette année parce que faire le tronc commun et le SIE ne permettait pas de rentrer dans les maquettes de formation, mais nous réfléchissons à une articulation entre les deux dispositifs. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des informations plus précises.

Concernant la formation continue, la nouvelle offre 2023 est parue fin juin. Elle est disponible en catalogue papier, mais surtout de manière plus détaillée sur notre site internet. Cette offre est structurée pour répondre au plus près des réalités professionnelles des dirigeants, cadres et acteurs du système de santé, avec à la fois des diplômes d'établissement, des certificats, des cycles spécialisés ou des sessions de cours avec des modalités pédagogiques variées entre le présentiel et le distanciel.

Nous constatons que ces dernières années, en utilisant le distanciel, nous avons pu créer des modules extrêmement courts, mais assez répétitifs, y compris en fin de journée, et cela a eu beaucoup de succès. Cela porte sur des formations très précises et très techniques, mais qui répondent à des besoins importants. Voici donc pour la nouvelle offre. Nous allons progressivement intégrer les différentes thématiques portées par les uns et les autres. Notre discussion de ce matin nous amène également à réinterroger nos offres dans des champs peut-être moins couverts jusqu'à présent par la formation continue.



**M. PACCAUD.** – Y a-t-il des questions ?

**Mme SOVRANO.** – Avez -vous déjà les retombées du bilan du tronc commun ou vient-il seulement d'être mis en place ?

**M. LOUAZEL.** – Je vais laisser Vincent en dire un mot parce que c'est lui qui est en chefferie de projet sur ce sujet, mais nous n'avons pas d'évaluation formalisée que nous pourrions vous proposer.

**M. FERTEY** – Merci de cette question. Une évaluation a été faite par module. Il y en a cinq. Elle a été réalisée au printemps. Un coordinateur « tronc commun » a été nommé côté INSP ce qui n'était pas le cas précédemment. Il est arrivé début septembre et votre question est d'actualité car nous nous voyons la semaine prochaine. Nous allons nous réunir par école, entre responsables du tronc commun, afin d'évoquer les limites dont nous avons déjà parlé à savoir le volume extrêmement conséquent que représentait chacun des modules, à la fois dans la programmation de chacun des parcours, mais aussi en termes de temps d'appropriation pour les apprenants. C'est un examen qui est partagé.

Concernant ensuite les modalités plus pédagogiques sur le nombre de vidéos ou les intervenants, il y a un consensus fort sur la qualité de ce qui est proposé. Il s'agit plutôt de difficultés à articuler cette offre dans les parcours de formation existants qui ont déjà de fortes contraintes en termes d'organisation. L'idée est que nous puissions, à l'initiative du Conseil des directeurs de chacune des écoles concernées par le tronc commun, réfléchir à des ajustements dans le portage. Cela fera l'objet d'une réunion qui aura lieu très prochainement. Ce qui est plutôt rassurant, c'est que le constat est partagé, notamment sur cette question du volume nécessaire pour pouvoir profiter pleinement de ces modules. J'ai bon espoir que nous puissions proposer des aménagements dès la rentrée de janvier 2023 ou au plus tard au cours de l'année prochaine.

**Mme SOVRANO.** – Nous aurons donc un retour de cette évaluation ?

**M. FERTEY.** – Je pourrai certainement vous faire un retour au prochain CF, même si je ne sais pas s'il existe vraiment un document ou une note qui reprend le bilan. Nous pouvons néanmoins le faire au niveau de l'EHESP, mais j'aimerais moi aussi avoir une meilleure vue d'ensemble. Je veillerai donc à ce que nous puissions avoir ce retour.

**M. PACCAUD.** – Y a-t-il d'autres questions ?

**M. SALAMEH.** – Ma question concerne la thématique de l'alternance. Je me permets de faire un complément d'information. Notre promotion D3S 1<sup>ère</sup> année a été sollicitée par Madame BOUBERT, la responsable de filière du Centre d'appui à la pédagogie pour participer à des entretiens individuels et à des ateliers de créativité afin d'affiner l'alternance qui concerne cette promotion. Cet esprit participatif a été très apprécié par les élèves. Je souhaiterais savoir si cela est également prévu pour la promotion DH ?

**M. LOUAZEL.** – Excellente remarque ! C'est précisément un effet du séminaire pédagogique du 30 août dont je parlais. Madame BOUBERT a eu l'occasion d'y travailler avec des collègues enseignants et ingénieurs pédagogiques sur ce séquençement. Elle avait dit qu'elle allait immédiatement utiliser cela pour le travailler avec votre promotion. C'est ce qui a été fait et c'est un exemple très intéressant.

Pour le moment, il m'est bien difficile de vous répondre sur la filière DH puisque comme je l'ai annoncé, nous sommes en attente de l'arrivée du prochain responsable. C'est vrai que par rapport à ce que nous avons initié au printemps dernier à sur ces deux filières, cela avance plus vite sur la filière D3S. C'est tout simplement dû au départ de notre collègue dans la filière DH. Je ne doute pas que le sujet va être repris très vite. Comme je vous l'ai dit, nous avons recruté monsieur DUBOIS qui connaît très bien l'École puisqu'il a été professeur pendant trois ans à l'EHESP. Je pense donc que sa prise de poste va être rapide et que nous allons pouvoir reprendre ces sujets avec lui et sans aucune difficulté.

**Mme SOVRANO.** – Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit sur l'alternance, je me posais la question de savoir comment elle était réfléchi en lien avec les blocs de compétences ? Y a-t-il notamment cette réflexion dans les formations statutaires ? En effet, on se saisit de l'expérience professionnelle pour construire ou travailler autour d'objets et cela s'articule avec la théorie. Cela a-t-il été un peu réfléchi dans le cadre de ce séminaire ? Comment travaillez-vous cette question de l'alternance ?

**M. LOUAZEL.** – Vous avez raison. Je l'ai toujours dit. Notre réingénierie des formations s'appuie sur trois éléments que sont l'approche par compétences, l'alternance et l'individualisation des parcours. Cela ne veut pas dire que nous allons progresser aussi vite sur les trois aspects, mais effectivement, l'approche par compétences nous oblige à mieux articuler les temps de formation « École » et les temps d'apprentissage sur le lieu de stage et le cas échéant, à permettre des trajectoires un peu différenciées entre nos apprenants.

Il faut donc que nous allions au bout de la logique de l'approche par compétences. Cela implique des référentiels d'activités, de compétences, de formations et d'évaluations. Tous les collègues et toutes les filières ne sont pas au même stade d'avancement. C'est intéressant parce que si je m'appuie sur l'exemple de la filière D3S, même si cela n'est pas totalement finalisé, les référentiels d'activité et de compétences sont en voie de l'être. Parallèlement à cela, dans sa démarche projet, notre collègue responsable de filière intègre ces éléments pour rédiger son référentiel de formations.

Je n'ai bien évidemment pas participé aux ateliers que vous évoquez, Monsieur, mais comme nous avons fait un choix pour l'alternance de faire des enseignements une demi-journée par semaine pendant le stage, cela veut dire que nous allons travailler sur ces articulations.

Elle est également allée voir les collègues enseignants. Pour certains, ils vont s'appuyer sur les expériences de stage en disant « *Vous avez traité tel et tel dossier, voilà comment nous allons le reprendre ensemble.* », ou alors « *Dans la progression pédagogique, nous avons vu ceci. Nous allons voir cela en complément parce que vous serez éventuellement amené à traiter tel ou tel sujet sur votre lieu de stage.* ».

Donc oui, c'est évidemment appréhendé, mais c'est en cours de construction et avec des rythmes différents en fonction des filières.

**M. FERTEY.** – Si je peux ajouter quelque chose Michel, le séminaire pédagogique a aussi permis de clarifier le rôle des uns et des autres dans le portage de cette alternance. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait une forte attente de mieux définir ce qu'est un tuteur pédagogique et un maître d'apprentissage, et de mieux identifier la différence entre l'alternance et l'apprentissage. Avant de se fixer comme objectif d'avancer rapidement sur l'alternance, je pense que ce qui a été

salutaire a été d'au moins pouvoir se donner une journée pour clarifier les attentes et les rôles joués par les différents membres et acteurs de la communauté pédagogique à l'EHESP.

Je vous informe aussi que nous avons prévu de rédiger un livrable sur la manière dont nous portons l'alternance à l'EHESP. Il ne définira pas les doctrines qui lui sont propres, mais en tout cas, il permettra de clarifier et de fixer ce que nous cherchons à faire en développant l'alternance dans nos différentes formations.

**M. PACCAUD.** – D'accord, si cela convient, je repasse la parole à Michel LOUAZEL.

**M. LOUAZEL.** – Un point sur l'international pour vous dire que nous avançons sur le processus de création de la SASU *EHESP international*. C'est un point que nous avons aussi évoqué ensemble. Nous sommes en cours de finalisation de cette création avec notamment le recrutement d'une directrice, Madame Marie KERNEC, arrivée au 1<sup>er</sup> octobre. Dans un premier temps, elle va avoir pour mission de finaliser la démarche. Les locaux de la SASU sont juste à côté, dans le bâtiment Germaine TILLION. Nous aurons normalement une officialisation au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Mme THÉAULT.** – Oui, peut-être même...

**M. LOUAZEL.** – Peut-être même avant, puisque comme vous le savez, c'est une filiale de l'École, une structure privée. Nous sommes donc en train de terminer les statuts.

Toujours sur le champ international en lien avec notre formation, la procédure de renouvellement de l'accréditation APHEA est en cours. C'est une accréditation des formations en santé publique. Au cours de l'été, nous avons de nouveau obtenu l'accréditation pour le MPH pour une durée de six ans. Cette accréditation porte sur un diplôme, mais il y a également une accréditation institutionnelle qui couvre l'ensemble de l'EHESP.

Nous avons été auditionnés par un comité d'experts le 11 juillet dernier et un pré-rapport nous a été transmis par l'APHEA. Il comporte un certain nombre de remarques, notamment sur des aspects factuels, auxquelles la Direction de l'École a répondu. Nous attendons maintenant la remise du rapport final par l'APHEA. Un certain nombre de remarques vont sans doute nous challenger ou nous amener à réinterroger certains de nos processus et c'est positif, c'est le processus de l'accréditation. Dès que nous aurons des éléments sur ce rapport final, nous pourrons là aussi vous en faire part.

Un autre projet à l'international dont vous avez déjà entendu parler est le projet CIESPAC. Il concerne la venue de six pays pour accompagner le CIESPAC qui est une structure de formation basée au Congo-Brazzaville. Laurent CHAMBAUD s'y est rendu en mission les 22 et 23 août derniers, quelques jours avant son départ, pour assister à un comité de pilotage. Au cours de ce comité, il a été annoncé, comme cela était convenu, que l'EHESP clôturait sa participation à ce projet à la fin de l'année 2022.

Nous avons accompagné le lancement, mais nous nous arrêtons à cette phase du processus. C'est un projet qui va se poursuivre, notamment parce que seulement la moitié du budget initial de trois millions d'euros a été dépensée. Un autre opérateur, probablement *Expertise France*, va prendre la suite du projet. Nous avons eu l'occasion de travailler avec le CIESPAC, notamment sur la définition d'axes d'un projet stratégique, sur leur Master de santé publique, et sur la création d'un premier module de formation pour les professionnels qui travaillent dans des districts de santé dans les pays avec lesquels il travaille, mais nous avons considéré que notre accompagnement s'arrêtait là. Nous allons maintenant laisser la main à un autre opérateur.

**M. PACCAUD.** – Peux-tu juste redire en un mot ce que signifie CIESPAC ?

**Mme THÉAULT.** – C'est le Centre Inter-états d'Enseignement Supérieur en Santé Publique d'Afrique Centrale. Il concerne six pays d'Afrique Centrale.

**M. LOUAZEL.** – Ce n'est pas une structure très importante donc un des sujets était aussi de voir si nous pouvions ou non accompagner son développement, y compris en ressources humaines. À priori, même si elle héberge un Master de santé publique, elle a aussi vocation à travailler avec des partenaires dans les six pays pour développer une offre de formation en santé publique.

Un dernier point concerne l'international. Nous avons reçu la visite de représentants de la *Mailman School of Public Health*, notre partenaire à *Columbia University*. Le Directeur de la recherche et le Directeur de la formation sont venus les 22 et 23 septembre à Rennes. Vincent, tu y as participé. Souhaites-tu en dire un mot ?

**M. FERTEY.** – Je n'ai participé qu'au début et à la fin. C'était surtout l'occasion d'évoquer des sujets relatifs à des projets de recherche et d'identifier des thématiques qui intéressent la *Mailman School* et qui nous intéressent également. L'idée était aussi de faire un état des lieux de la convention qui nous lie à nos collègues de *Columbia*. Ils en ont profité pour visiter l'École, notamment le CAP. De notre côté, nous avons évoqué quelques sujets relatifs à la formation afin que nos étudiants aient la possibilité de travailler ensemble sur des modalités de type *Global classroom* ou des conférences organisées par les uns et les autres. Voilà pour le compte-rendu très rapide de cette visite.

**M. LOUAZEL.** – En tout cas c'était pour poursuivre ce partenariat, à la fois en formation, mais aussi sur des projets de recherche de quelques collègues en lien avec leurs équipes. Voilà sur le volet international.

**Mme THÉAULT.** – J'avais une petite question. Tu as parlé Michel du rapport APHEA et tu as sous-entendu que nous pourrions avoir des informations sur le rapport final. Comment pourrions-nous travailler en Conseil des formations sur les recommandations de l'APHEA concernant l'offre de formation, les différents services...? Cela pourrait être intéressant de partager cela au Conseil.

**M. LOUAZEL.** – En fait, c'est une accréditation institutionnelle. Il y a donc un certain nombre de remarques qui ont trait à notre fonctionnement global. Nous en avons déjà parlé ici en Conseil des formations, mais je pense que nous avons un certain nombre de chantiers, y compris sur la gestion de nos formations. Je pense par exemple qu'il pourrait être intéressant de nous appuyer sur une accréditation comme celle-ci et les remarques qui seront faites, de les coupler avec notre projet de gestion de ces formations et peut-être d'identifier quelques sujets qui pourraient faire l'objet d'un débat ici au sein du conseil des formations. Il faudra que nous le travaillions en amont, que nous le soumettions, si Fred en est d'accord, au Bureau du Conseil des formations et que nous identifions ensuite un petit temps d'échange sur la manière de mettre en œuvre ces formations.

**M. PACCAUD.** – Peux-tu nous dire à peu près quand ?

**M. LOUAZEL.** – J'imagine avant la fin de l'année pour le rapport final.

**M. PACCAUD.** – Si je comprends bien, le rapport transmis par l'APHEA indique si vous êtes éligibles.

**M. LOUAZEL.** – Il s'agit là d'un renouvellement d'accréditation. Je ne sais pas s'il faut le dire comme cela, mais nous sommes assez optimistes sur le fait d'être renouvelés. Pour autant, ce rapport s'accompagne d'un certain nombre de recommandations. C'est plutôt cela qui est intéressant. Mais en principe, nous l'aurons en fin d'année.

**M. PACCAUD.** – Je pense effectivement que c'est dans le cahier des tâches du Conseil de formation de lire ce document. Il faut préciser que l'idée de l'APHEA est d'aider les écoles de santé publique plutôt que de les fusiller.

**M. LOUAZEL.** – Tout à fait, c'est bien sûr de les soutenir.

**M. PACCAUD.** – Y a-t-il des questions ?

**Mme SOVRANO.** – Ce n'est pas une question, mais plus une remarque concernant les temps d'échange ou d'ateliers qui ont eu lieu ce matin. Je trouve que c'est extrêmement intéressant et que cela pourrait être mené sur des objets dans le cadre du Conseil des formations. Cela pourrait par exemple concerner ce qui vient d'être dit à savoir, en fonction des préconisations qui sont faites, comment pouvons-nous en échanger. Je trouve cela intéressant parce que c'est productif et que cela permet de s'appuyer sur les ressources des uns et des autres. Je trouve extrêmement important que le Conseil des formations ne consiste pas seulement à fournir des informations sur des choses sur lesquelles nous allons voter, mais qu'il puisse aussi y avoir des temps d'échange sur des sujets qui le concernent.

**M. LOUAZEL.** – Nous partageons cette idée.

**M. SALAMEH.** – J'aurais juste une suggestion. Depuis le mail d'information de la semaine dernière sur l'EPE, j'ai été saisi par plusieurs de mes collègues élèves fonctionnaires. Je pense donc qu'il serait intéressant d'envoyer une plaquette aux élèves pour leur expliquer en quoi consiste l'EPE, et s'il y a un impact général sur la formation à l'EHESP.

**M. LOUAZEL.** – Je le note.

**M. PACCAUD.** – C'est étonnant que cette suggestion ne soit pas intervenue ce matin. Comment fait-on ?

**M. LOUAZEL.** – Il faut que je vérifie un point. Comme vous l'avez vu, un petit fascicule a été publié et il est distribué à l'ensemble du personnel de l'Université de Rennes. Au regard des effectifs, je pense qu'il n'a pas été prévu qu'il soit également distribué à l'ensemble des apprenants de l'Université de Rennes, mais sans que ce soit en version papier, je pense qu'il serait assez simple d'en faire une communication par voie électronique. Je vais donc aller voir notre directrice de la communication et le directeur de cabinet pour vérifier ce point. Nous avons tous reçu dans nos boîtes mails une information aux personnels. Ahmed, je ne sais pas si cela avait été envoyé en même temps aux élèves ?

**M. SALAMEH.** – Si, mais nous avons reçu juste le mail.

**M. LOUAZEL.** – D'accord, donc au-delà du mail, ce qui pourrait être intéressant c'est d'avoir cette présentation.

**M. SALAMEH.** – Oui, je pense que cela permettrait d'apporter un peu plus de réponses aux collègues élèves.

**M. LOUAZEL.** – Et si vous considérez qu'il y a besoin d'un temps d'information spécifique avec une présentation en amphi, c'est tout à fait envisageable.

**Mme ROUSSEAU-GUEUTIN.** – Pour rebondir sur ce que tu viens de dire, je pense que ce type d'information serait très bénéfique, surtout pour les élèves qui ont un statut un peu particulier dans l'EPE par rapport aux étudiants. La partie des élèves fonctionnaires ne rentre pas dans l'EPE. Ils ont donc peut-être des questions un peu particulières par rapport aux étudiants qui eux y rentrent. Cela pourrait peut-être aussi se faire par le biais d'une plaquette supplémentaire.

**M. PACCAUD.** – D'accord. Après cette excellente suggestion, y a-t-il d'autres questions ? Ça n'a pas l'air d'être le cas.

**M. LOUAZEL.** – J'ai donc Monsieur le Président, un dernier point d'information très rapide qui concerne le plan de sobriété énergétique. Comme tous les autres établissements d'enseignement supérieur, nous allons devoir présenter un plan de sobriété énergétique pour la fin octobre et un plan de sobriété pour la fin de l'année 2022. Un certain nombre d'actions sont identifiées concernant notre immobilier, notre chauffage, la climatisation, l'éclairage, mais aussi nos déplacements. Cela concerne également des sujets spécifiques liés à nos activités de laboratoire, et en particulier celles de l'IRSET qui est un gros consommateur d'énergie. Comme toutes les institutions, il va donc falloir que nous travaillions sur ce sujet. Notre secrétaire générale Madame AGENEAU, actuellement directrice par intérim, a constitué un groupe de travail sur ce sujet.

**M. PACCAUD.** – Avez-vous d'autres questions ? Le prochain point concerne le CAFDES. Avant d'aborder ce point, je suggère que nous votions sur les deux premiers points 3 et 4 qui sont l'approbation du procès-verbal du conseil des formations du 14 juin 2022 et l'approbation du procès-verbal du conseil des formations extraordinaire du 29 août 2022. Je préfère le faire maintenant avant de l'oublier. C'est simplement l'avis d'acceptation.

#### Approbation du procès-verbal du conseil des formations du 14 juin 2022 (suite)

**M. PACCAUD.** – Qui s'oppose au procès-verbal du Conseil du 14 juin ? Qui s'abstient ? Donc, unanimité pour ce procès-verbal.

*Le procès-verbal du Conseil des formations du 14 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.*

**Mme SOVRANO.** – Sous réserve des...

**M. PACCAUD.** – ...des modifications, absolument. Si j'ai bien compris, cela ne repassera pas devant le Conseil, sauf s'il y a des confusions.

#### Approbation du procès-verbal du conseil des formations extraordinaire du 29 août 2022 (suite)

**M. PACCAUD.** – Concernant maintenant le procès-verbal du Conseil extraordinaire du 29 août, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Donc adoption à l'unanimité.

**Le procès-verbal du Conseil des formations extraordinaire du 29 août 2022 est approuvé à l'unanimité.**

## Présentation du protocole CAFDES 2022

---

*Un document est projeté.*

**M. LOUAZEL.** – Je vais excuser ma collègue ELSA BOUBERT qui est à la fois responsable de la filière des élèves directeurs d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, mais également responsable du CAFDES. Elle ne pouvait être présente pour présenter ce point. Je vais donc vous dire un mot sur la réingénierie du CAFDES, sachant que ce sur quoi nous avons besoin de nous prononcer ce sera sur le protocole de mise en œuvre du CAFDES (Certificat d'aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale).

La première diapositive détaille les effectifs. Comme vous le savez, nous délivrons cette certification pour le compte du ministère de la Santé et de la Prévention, mais nous ne réalisons pas cette formation en interne. Elle a lieu dans un certain nombre d'organismes de formation et notamment dans des IRTS (Instituts Régionaux du Travail Social), mais pas uniquement. Un réseau dispense donc ces formations, mais l'EHESP a la responsabilité particulière d'une part, d'animer ce réseau, mais aussi de composer certaines épreuves et d'organiser les soutenances du mémoire en fin de formation.

Le certificat est dispensé de manière continue ou discontinue. En effet, c'est une formation longue de 24 à 30 mois. Beaucoup de personnes qui se positionnent sur le CAFDES ont déjà une expérience professionnelle importante. Après différents parcours, notamment dans le travail social, ils souhaitent accéder à des fonctions de direction. Le CAFERUIS est un des différents diplômes proposés, mais pour pouvoir diriger un certain nombre de structures, le CAFDES reste le diplôme exigé. La formation comporte 700 heures d'enseignements théoriques et 510 heures de formation pratique dispensées par un stage. Il existe néanmoins des possibilités de réduction du temps de formation en fonction de l'expérience et des compétences acquises.

Cette révision fait partie d'un chantier plus vaste puisque la Direction générale de la cohésion sociale a revu les différents diplômes et les différentes certifications du travail social et s'est attelée plutôt à la fin, à la révision du CAFDES en 2021-2022.

Un arrêté et un décret ont donc été publiés le 27 août 2022. Les référentiels métiers, compétences, formation et certification vous y sont présentés. C'est intéressant car nous voyons bien que les référentiels sont relativement proches de ce à quoi nous réfléchissions sur nos propres formations de direction d'établissement. C'est une structuration néanmoins intéressante. Elle est présentée autour de quatre blocs (élaboration des projets stratégiques, projet d'établissement ou de service, RH, finances et ressources matérielles et communication) auxquels s'ajoute un bloc transversal.

Quel est l'impact de cette réforme ? Globalement, il n'y a pas d'impact sur l'économie générale de la formation. Le volume d'heures reste approximativement le même. Puisque les référentiels ont été réinterrogés, il y a évidemment des modifications dans les contenus de formation. Les premières épreuves liées à ce nouveau texte auront lieu en mai et novembre 2024. Étant donné que l'on peut suivre la formation de manière continue ou discontinue, à un moment donné,

nous allons devoir gérer des situations un peu transitoires de personnes qui auront commencé leur formation dans l'ancien système et qui vont intégrer ce nouveau dispositif.

C'est donc une démarche de certification pour l'ensemble du CAFDES, mais aussi une démarche d'acquisition de blocs. Nous sommes dans une logique de blocs de compétences. Cela implique que nous pouvons nous appuyer sur des blocs déjà acquis, voire sur de l'expérience grâce à un dispositif important de VAE (validation des acquis de l'expérience), mais aussi de VES (validation des enseignements supérieurs). Cela concernera des blocs qui auront été suivis dans d'autres formations et qui valideront le CAFDES. Nous pensons que tout cela va sans doute se traduire par une augmentation du nombre de dossiers à instruire pour les jurys.

Le protocole est celui qui vous a été soumis et qui gère uniquement les relations entre les centres et l'EHESP. On y décrit le nombre de crédits associés aux différents modules ce qui implique que nous actualisons nos conventions et que nous gérons la période transitoire.

En revanche, il y a un point sur lequel je voulais insister : nous sommes sur une certification. Il a été décidé par le ministère qu'il n'y aurait pas d'accolement du certificat sur un grade master. Il aurait été possible de dire que lorsque l'on a le CAFDES, on a le grade master. Vous n'avez pas de diplôme national de master, mais, vous avez un grade master. Ce n'est pas le choix qui a été fait et la DGCS a demandé à l'EHESP de réfléchir à un bi-diplôme pour les stagiaires qui le souhaitent. Ce n'est pas une obligation, mais l'idée est de proposer aux stagiaires qui suivent le CAFDES de pouvoir, en parallèle, valider un master. Cela se fait déjà puisque certains IRTS (Institut Régional de Travail Social) ou en tout cas, certains centres CAFDES sont déjà en relation avec des universités et proposent cette diplomation en plus du CAFDES.

L'idée est donc de pouvoir proposer cette offre à tout le monde, et que nous aussi, EHESP, puissions proposer à des personnes qui suivent le CAFDES de valider un master de l'EHESP. Au regard des référentiels, cela concernerait plutôt le Master AMOS (Analyse et Management des Organisations de Santé). Cela va donc nécessiter que nous regardions ce qui est dispensé dans le cadre du CAFDES et dans notre offre master, en particulier dans le parcours AMOS, et de faire un rapprochement entre les deux.

Il y a deux scénarios possibles. Soit, nous considérons que les certifications sont très proches, que nous sommes dans une approche très intégrée et qu'il y a donc très peu de cours ou d'examens complémentaires. L'avantage ici est que c'est plus simple à gérer, mais il faudra aller au plus près des contenus pour vérifier ce qui est fait, y compris comment sont évalués certains enseignements. Certes, nous avons la main sur un certain nombre d'examens, mais il y a aussi des contrôles continus que nous devons également étudier. Et/ou nous pouvons envisager une possibilité de bi-diplomation, avec des parcours complémentaires, mais plutôt tout au long de la vie. L'idée est de valider le CAFDES puis progressivement, en suivant des modules complémentaires, de valider un master.

À noter qu'une question va se poser. Le CAFDES étant très orienté « secteur social et médico-social » et notre formation, elle, est surtout médico-sociale, mais aussi très sanitaire. C'est une spécificité que nous retrouvons moins dans le CAFDES. Nous voyons donc bien que de toute façon, nous ne pouvons pas exactement superposer les deux certifications.

Pour l'École, c'est donc un chantier qui s'ouvre. Comment procéder ? Avec quelles ressources ? En effet, une ingénierie de formation est vraiment nécessaire derrière. Nous sommes donc en train d'y réfléchir et nous allons revenir vers les centres CAFDES pour voir comment nous allons gérer ce sujet d'une bi-diplomation possible pour les stagiaires.



S'agissant du protocole sur lequel le Conseil des formations doit se prononcer, le document vous a été transmis. Vous pouvez voir dans l'article 1 la définition des blocs de compétences, le contenu, le nombre d'heures et les modalités d'évaluation, mais aussi l'attribution des ECTS, et la manière dont s'organisent ces épreuves, des informations relatives aux notes obtenues et la communication des résultats et quelques points sur les dispositions transitoires.

**M. PACCAUD.** – Merci beaucoup pour la présentation et la synthèse. Pouvons-nous procéder au vote ?

**Mme SOVRANO.** – J'aurais une remarque. J'ai participé à la réforme du CAFDES auprès de la DGCS et ce qui émanait du groupe de travail était le fait que ce soit un diplôme de travail social. Il est en tout cas considéré comme tel.

La bi-diplomation pose la question de la gestion des organisations où aujourd'hui, dans le privé (lucratif ou non), comme pour les formations statutaires avec les masters, les postes sont occupés par des personnes qui ont un master. Il n'y a plus forcément besoin d'un CAFDES, voire, il n'y aura plus forcément besoin à l'avenir de formations statutaires de direction d'établissement. La loi de 2019 a notamment beaucoup assoupli ces fonctions de direction.

Il émanait donc du groupe de travail que c'était un diplôme de travail social avec derrière, un public. La première interrogation était de savoir comment le directeur allait avoir une attention particulière sur le droit des usagers ? La seconde question concernait la dimension éthique et déontologique de ces formations dans la définition du métier. En effet, cela ouvre le champ à toute forme d'établissement dont le privé lucratif. Si nous prenons l'exemple de ce qu'il s'est passé à ORPEA, cela interroge beaucoup cette dimension éthique et déontologique quand on doit faire des bénéfices et rendre des comptes aux actionnaires.

C'est juste une remarque, et de fait, vous n'êtes pas responsables de cela, mais cette bi-diplomation m'interroge. Avec des formations statutaires on a introduit des masters AMOS, etc. Là, c'est la même chose. J'entends bien que cette bi-diplomation est ouverte à ceux qui le souhaitent, mais elle amène encore du flou. Les directeurs et les directeurs généraux s'étaient d'ailleurs demandé s'il y avait encore besoin d'un CAFDES aujourd'hui. Je pense qu'il est aussi important d'avoir cette réflexion. J'avais d'ailleurs demandé à la DGCS de nous dire quel type de directeur ils souhaitaient. Nous avons dit qu'il y allait avoir un flou parce qu'il existe déjà des masters de gestion l'organisation. Il nous a alors été répondu que ce n'était pas le sujet. Or, si, c'est exactement le sujet.

Cela m'interrogeait donc et maintenant j'ai ma réponse. Il y a bien une bi-diplomation possible, ce qui n'avait pas du tout été évoqué quand j'ai participé à la réforme. On introduit donc beaucoup plus de flou. Est-ce au bénéfice des personnes accompagnées, des populations, des professionnels ? J'entends bien que cela peut être un avantage, et en même temps, cela m'interroge beaucoup. Cela reste cependant une remarque.

**M. LOUAZEL.** – Merci, c'est effectivement important. Nous avons exactement le même type de questionnement pour nos formations statutaires. Doit-on par exemple considérer qu'une formation statutaire vaut grade de master ? Parfois, vous pouvez voir des petites annonces disant : « *Recherche directeur diplômé de l'EHESP* ». « *Directeur* » est employé au sens statutaire, alors même que nous ne les diplômons pas. Nous aurions pu nous demander si oui ou non, et là encore, la réponse du ministère a été de dire que non, nous ne faisons pas un grade master pour une formation statutaire. Nous ne sommes pas là dans une formation statutaire au sens des fonctionnaires, mais pour autant, c'est une certification qui est proposée. Nous ouvrons donc à la bi-diplomation mais nous ne l'obligeons pas. Cela existait déjà et il s'agit peut-être juste de la

proposer de manière plus systématique. Et le fait maintenant d'en faire partie nous permet au passage de maîtriser toutes les dimensions que vous évoquez.

Vous avez raison, c'est un diplôme du travail social. C'est porteur d'un certain nombre de messages et il ne faut pas entretenir le flou avec d'autres formations.

D'un autre côté, aujourd'hui, pour des personnes qui occupent à un moment donné des fonctions de direction, mais qui voudraient faire autre chose par la suite, la reconnaissance par un diplôme de master est un élément d'important. Le CAFDES est une certification extrêmement reconnue dans le secteur médico-social, mais en dehors, dans un autre secteur d'activité, elle ne parle pas forcément.

Donc le fait de proposer une bi-diplomation avec une certification au grade master permet peut-être des trajectoires un peu différentes, avec néanmoins ce point de vigilance que vous évoquez.

**M. PACCAUD.** – Merci pour cette question et cette réponse. Une autre question?

**Mme PLOUZENNEC.** – Je voulais savoir si dans ce travail qui a été mené et dans l'arrêté 2022, il était question du CAFDAC ? Est-ce que cela vous parle ? En effet, le CAFDAC semble être présenté comme un petit CAFDES. Cela m'interroge et rajoute un peu de flou autour de cette formation CAFDES. Je parle sous réserve, mais à priori, ce CAFDAC donnerait une équivalence au master 1. C'est le Réso Occitanie et l'Université d'Albi qui l'ont mis en place.

**M. LOUAZEL.** – Moi, je n'ai pas du tout d'informations à ce sujet. Je poserai la question à ma collègue Elsa BOUBERT.

**M. PACCAUD.** – Merci beaucoup. D'autres questions ? En soi, c'est un sujet plein d'intérêt. Nous pourrions presque nous demander s'il ne faudrait pas raisonner de façon systématique. La transformation des formations d'éducation en objets marchands pose un peu partout des problèmes qui sont assez neufs. Il s'agirait de voir quelle sorte d'équilibre est à trouver entre le producteur de la formation et le consommateur. Je ne sais pas, je vous laisse juge avec votre équipe de voir s'il y a lieu de faire un débat sur ce sujet.

**M. LOUAZEL.** – Tout à fait. Cela a été d'ailleurs toute la réflexion au moment de la création de l'EHESP. Finalement nous sommes à la fois une école de service public et un établissement d'enseignement supérieur. Ce que nous nous sommes alors dit, c'est que bien évidemment nous voulions absolument défendre notre vocation d'école de service public avec toutes ces formations qui, encore une fois, ne sont pas diplômantes, mais d'un autre côté, pouvoir proposer aussi des formations diplômantes qui de ce fait, rentrent aussi dans une sphère marchande.

Cependant, je parle à titre personnel, mais je trouve que ce qui est intéressant c'est que cela nous permet d'avoir un spectre large. D'autre part, ce que nous portons dans le cadre des formations statutaires, nous ne le changeons pas complètement dans le cadre des formations diplômantes. Je pense que nous y mettons les mêmes valeurs, le même type de discours et je l'espère, un bon niveau de qualité pédagogique.

Ainsi, si nous formons des fonctionnaires et d'autres personnes qui iront exercer demain dans le secteur privé (à but non lucratif, mais aussi parfois, à but lucratif), en ayant porté ce discours de santé publique, j'ai envie de dire que nous sommes dans notre mission. Nous essayons donc de

tenir l'ensemble et nous sommes obligés de nous positionner dans un marché qui est plus large, et dans lequel il y a d'autres acteurs.

**M. PACCAUD.** – D'accord. C'était encore une fois l'amorce d'une belle discussion. Nous la reprendrons peut-être bientôt.

On nous demande notre avis c'est-à-dire que nous votons. Le conseil de formation réuni émet un avis au nouveau protocole mis en œuvre du CAFDES. Qui s'abstient ? La question s'adresse aussi à nos amis distanciés.

**Mme SOVRANO.** – Je peux juste ajouter quelque chose ? Cela va dans le sens de ce que vous venez de dire. Il me semble que c'est la légitimité de l'EHESP que d'avoir à sa main la certification. Il faut encore tenir quelques petites choses, et là c'est au moins la certification par l'EHESP que l'on reconnaît comme acteur privilégié et expert sur cette question des directions d'établissement. Et ce qui nous est présenté **c'est le CTS, l'articulation du CTS Compétence.**

**M. PACCAUD.** – D'accord, je reprends ma question. Est-ce que quelqu'un s'abstient à cet avis favorable au nouveau protocole de mise en œuvre du CAFDES ? Personne. Qui est contre ? Personne. C'est donc à l'unanimité que nous acceptons l'avis favorable.

*Le protocole CAFDES 2022 est approuvé à l'unanimité.*

[Modification intitulé Diplôme d'Établissement « Care+ Leadership dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux »](#)

---

**M. PACCAUD.** – Le prochain point concerne le diplôme d'établissement avec Remy BATAILLON.

*Un document est projeté.*

**M. LOUAZEL.** – Je crois que je vais le remplacer. Ce point concerne la modification de l'intitulé du diplôme d'Établissement « Care + Leadership dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ». Nous restons donc dans la même thématique.

Le conseil des formations avait été consulté le 5 mars 2021 sur la mise en place du diplôme Care +. Toutefois, le PV faisait mention du « DE Care + » et non pas de son intitulé complet. L'intitulé du diplôme qui est délivré aux stagiaires doit être conforme aux délibérations des instances de l'EHESP, mais également à l'intitulé de la formation à laquelle les stagiaires se sont inscrits et qui est donc le suivant : « *Diplôme d'Établissement Care + Leadership dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux* ». Il s'agit donc ici d'harmoniser pour être en mesure de délivrer le diplôme. L'avis du Conseil des formations est à nouveau sollicité, mais sur l'intitulé complet et non pas sur celui de départ, uniquement « *DE Care +* ».

**M. PACCAUD.** – Merci beaucoup. Nous voyons que les mots comptent, y compris les intitulés. Y a-t-il une remarque sur ce point ? Nous procédons au vote qui demande un avis favorable à la modification de l'intitulé du Diplôme d'Établissement « *Care + Leadership dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux* ». Qui s'abstient ? Qui est contre ? Nous transmettons un avis favorable à l'unanimité.

*La modification de l'intitulé du Diplôme d'Établissement « Care + Leadership dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux » est approuvée à l'unanimité.*

*Un document est projeté.*

**M. LOUAZEL.** – Excusez-moi pour ces nombreux sigles. Nous aurions pu être un peu plus explicites dans notre diapositive. Nous vous avons parlé des masters au printemps dernier et nous vous avons présenté l'ensemble de l'offre. Je vais donc juste vous dire un mot de la rentrée sur s'est bien déroulée. Les étudiants sont nombreux sur nos deux sites.

Nous avons désormais deux Master 1 à l'EHESP : le M1 mention Santé publique, avec 40 étudiants que nous avons accueillis à la rentrée, et le M1 Organisation, régulation et management en santé, qui est donc le Master 1 de la mention Administration de la santé, avec 30 étudiants. Nous avons donc 70 étudiants en M1 cette année. Le premier Master 1 donne la possibilité de suivre en Master 2 le Master ENJEU autour des problématiques de l'enfance et de la jeunesse, où nous avons 17 étudiants cette année.

Le M2 METEORE qui porte sur l'évaluation des risques, était un parcours de formation en santé et environnement qui avait un peu de mal à trouver son public jusqu'à présent. Nous sommes très contents puisque 20 personnes ont rejoint à cette rentrée ce master, dont certains apprentis.

Le M2 Pilotage des politiques et actions en santé publique a toujours un effectif à peu près constant de 23 personnes. Le M2 Promotion de la santé compte 25 personnes. 21 étudiants sont inscrits au Master 2 SHPS sur les situations de handicap et participation sociale.

Concernant le Master SPREG qui est un master de santé publique que nous faisons avec l'Université Paris V, le chiffre de 5 étudiants est à prendre avec prudence. Ils sont en réalité beaucoup plus nombreux, mais nous avons un partage des inscriptions avec notre partenaire parisien et nous. Le chiffre 5 représente les 5 inscrits par l'EHESP, mais en fait, ils doivent être 20 ou 30 à participer à ce master. Nous aurons l'occasion d'en reparler car nous sommes sur une autre vague d'habilitation et nous allons devoir reprendre ce chantier, ce qui constituera un élément de discussion dans ce Conseil des formations.

Nous avons désormais 3 parcours de M2 associés au M1 Administration de la santé. Nous en aurons 4 à la rentrée de septembre 2023. Il y a les deux parcours AMOS à Rennes et Paris qui comptent 44 personnes à Rennes (dont 30 élèves de l'Institut de formation des cadres de santé du CHU de Rennes). Je ne compte pas ici nos élèves en formation statutaire qui suivent AMOS en parallèle de leur cursus. La promotion AMOS Paris compte 20 personnes. Nous sommes contents car c'est la deuxième année que nous le proposons et nous avons moins de monde l'an dernier.

Sur le MPH, on compte 34 personnes en première année et 57 personnes en deuxième année, sachant que dans le M2, la répartition se fait sur de nombreuses spécialités (des *tracks*).

Nous sommes en co-accréditation avec la faculté de droit et de sciences politiques de Rennes 1 sur le Master 2 Droit, santé, éthique avec 27 personnes.

Le M2 DG3S fait partie de la mention Administration de la santé. C'est une préparation au concours que nous réalisons avec l'IPAG de Rennes. Elle compte 34 personnes.

J'en profite au passage pour vous dire que nous avons obtenu de bons résultats sur nos préparations au concours, en tout cas, pour le moment, sur la phase d'admissibilité. Les résultats sont vraiment encourageants, y compris sur la Prépa Talents. Nous aurons l'occasion de vous en faire un bilan quand nous aurons les résultats définitifs.

Dans une mention sciences politiques avec l'IEP de Rennes, nous avons également un Master 2 de recherche qui porte sur l'étude des problèmes de politique publique avec 12 étudiants, dont une partie de l'IEP de Rennes

Nous n'avons pas mis ici les effectifs du Master spécialisé Manager en santé, mais il compte 14 personnes qui ont également rejoint l'EHESP à la rentrée.

Vous voyez donc que nous accueillons beaucoup de personnes sur nos deux sites, mais la rentrée, préparée notamment par Vincent, s'est bien passée avec des conférences inaugurales très intéressantes. Je dois également souligner une mobilisation des étudiants et des associations élèves et étudiants pour l'accueil de nos nouveaux arrivants. Il y a donc une dynamique qui se met en place et qui est, je trouve, assez intéressante. Vous relayerez mes remerciements auprès de vos collègues élèves et étudiants pour cet accompagnement.

**M. PACCAUD.** – Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme THÉAULT.** – Je souhaitais faire une proposition de forme. Je me dis que cela pourrait être intéressant de présenter ces chiffres par thématique, par exemple tout ce qui concerne le management. Il serait également utile pour chaque formation de montrer le niveau attendu et où nous nous situons par rapport à cet objectif. En effet, nous avons là une liste de participants qui vont de 5 à 40, mais je trouve qu'il serait pertinent d'avoir ces chiffres au regard de ce que nous nous sommes donné comme objectif.

**M. LOUAZEL.** – Il est vrai que la diapositive ne rend pas bien compte des objectifs, j'en suis conscient. Au printemps, nous avons fait une présentation de l'offre de masters, mais il aurait peut-être été plus lisible d'indiquer les effectifs justes en dessous.

Concernant les effectifs, nous sommes très près de la cible. Par exemple, sur le Master mention Santé publique, il y a 40 places et nous avons 40 personnes. C'est la même chose sur l'administration de la santé. Comme nous étions en année de démarrage, nous ne sommes pas forcément allés chercher tous les étudiants sur liste complémentaire. Nous avons encore de la marge. Nous aurions pu atteindre les 40, mais nous nous sommes limités à 30 pour une première année. C'est moi qui suis en responsabilité pour le moment sur ce Master 1 où j'assume juste un intérim. Je trouvais que 30 étudiants était déjà bien pour démarrer. Néanmoins, nous avons eu suffisamment de candidatures.

Concernant les M2, nous sommes souvent autour de ces effectifs de 20 personnes. Cette cible nous semble correcte pour avoir vraiment une dynamique de groupe. Je mets à part le dernier master où nous sommes plutôt sur un parcours « recherche » avec un effectif plus faible de 12 personnes.

**Mme THÉAULT.** – Il y a quand même SPREG qui a cinq personnes.

**M. LOUAZEL.** – Oui, mais comme je l'ai dit, ce sont uniquement les cinq personnes qui sont inscrites chez nous, mais il y a en réalité 30 personnes car les autres sont inscrites à Paris V.

**Mme THÉAULT.** – Et concernant le Master droit, santé, éthique, ce sont aussi les personnes inscrites chez nous ?

**M. LOUAZEL.** – Non, nous n'inscrivons pas sur Droit, santé.

**Mme THÉAULT.** – D'accord. Je souhaitais juste compléter sur le M2 MPH pour dire que sur les 57, plus de 20 viennent du parcours Europubhealth. Ce parcours européen apporte beaucoup d'étudiants.

**M. PACCAUD.** – Outre le design peu inspirant de cette liste, je me suis demandé s'il serait possible de détecter des tendances en termes de préférences des étudiants ou bien y a-t-il trop de nouveautés ?

**M. LOUAZEL.** – Il y a en effet de nouvelles choses puisque nous avons une mention Administration de la santé et c'est la première année. Ce que nous savons c'est que nous l'avons ouvert et que cela a fonctionné. C'est donc trop tôt pour le moment pour parler de tendances. Nous avons eu moins de candidatures en M1 mention Santé publique cette année, mais c'est aussi parce que nous avons ouvert la mention Administration de la santé.

Cependant, il est vrai que pour cette année, la somme des candidatures M1 Santé publique + Administration de la santé est en dessous des demandes de l'année précédente. Ceci dit, l'année précédente, nous nous l'expliquions assez peu. Nous avons eu près de 600 candidats l'an dernier pour le M1 de Santé publique pour 40 places. Était-ce un effet de la crise sanitaire ? Alors que là, je crois que la somme des deux représente 400 ou 500 candidats.

Ce que je peux vous dire, c'est que pour la première année pour le M1 Administration de la santé, nous avons 170 candidats pour 40 places disponibles alors que nous avons commencé à communiquer en avril.

**M. PACCAUD.** – Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Nous pouvons passer au point 9 de l'ordre du jour.

#### Questions diverses des membres

---

**Mme SOVRANO.** – Pour poursuivre sur ce qui vient d'être dit, je pense qu'il serait intéressant d'avoir une visibilité sur les profils des entrées en masters et les débouchés au Conseil des formations. J'imagine que vous avez aussi un suivi des cohortes. Je trouve que le nombre de personnes inscrites est important. Si je regarde sur les diplômés de travail social, je peux vous dire qu'il y a une désaffection.

Concernant la perte d'attractivité des formations statutaires, je pense qu'il pourrait aussi être utile d'avoir une visibilité sur les débouchés, les profils pour en discuter ici. Il me semble que cela a d'ailleurs déjà été fait. Nous avons interrogé l'attractivité des formations statutaires.

**M. FERTEY.** – Tout un travail de fond est engagé à la DE avec notamment Laurence qui se prête à l'exercice via la cellule de l'EHESP chargée des évaluations et notamment des enquêtes

concernant le devenir des diplômés. Cela permet une capacité de lecture des débouchés pour chaque formation, de suivi de nos diplômés pour animer par exemple une communauté Alumni et intégrer cette communauté à des retours d'expérience afin que celle de l'apprenant soit au plus près des attentes du terrain.

Comme le disait Michel tout à l'heure, il y a également une approche globale à avoir sur la manière dont on nourrit chaque responsable de formation avec des données qui leur permettent d'orienter leur formation par le biais, par exemple, de comités de perfectionnement sur lesquels nous réfléchissons actuellement. Je suis en train d'y associer l'ensemble des responsables de formation de ces masters pour qu'en 2023 nous puissions essayer de nous doter d'une feuille de route.

L'idée est de pouvoir lier la question de la manière dont nous suivons l'insertion de nos diplômés à comment nous injectons ce qui en ressort pour proposer des formations qui soient à la pointe des attentes des milieux professionnels. Ce chantier est en cours. Il implique de relancer ces enquêtes qui n'avaient pas toujours été réalisées les années précédentes. Un questionnaire a été envoyé en juin avec de premiers résultats sur le devenir de nos diplômés. Nous sommes en train de faire ce travail de traitement et de mise en qualité. Cela fera peut-être l'objet d'une consultation en Conseil des formations pour que nous puissions avoir votre avis sur la manière dont nous pourrions chaque année nous entendre sur un calendrier portant sur le moment d'envoi de ces questionnaires ou la manière dont ils peuvent alimenter la promotion des formations.

Vous savez qu'en février ont lieu beaucoup de salons d'étudiants de journées portes ouvertes ou autres. Nous devons, et c'est d'ailleurs une obligation légale, pouvoir indiquer les taux d'insertion de nos diplômés et mettre toutes ces observations au service du pilotage de l'offre de formation à proprement parlé. Plusieurs groupes de travail y sont engagés. Nous pourrions aussi imaginer que cela puisse nourrir une sorte d'observatoire des métiers et des compétences qui n'existe pas pour l'instant à l'École, mais dont sont dotées l'ensemble des écoles de l'enseignement supérieur français, notamment les écoles d'ingénieurs qui sont assez performantes dans ce domaine. L'École, ou du moins la manière dont nous pilotons l'offre de formation, aurait tout à gagner à avoir ce type de dispositif. L'idée n'est pas de rajouter du questionnaire et de la production de données, mais au moins, que nous soyons en capacité de piloter stratégiquement toutes ces données et répondre à ces questions qui sont tout à fait légitimes.

**M. PACCAUD.** – Entre parenthèses, nous pouvons signaler que l'APHEA délivre ce type d'analyse sur demande, y compris au niveau international. Nous pourrions peut-être en parler avec eux lors de l'évaluation institutionnelle. Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme SOVRANO.** – Désolée, j'ai encore une question qui revient régulièrement et donc, je la repose. Dans le cadre du Conseil des formations, pourra-t-on avoir une présentation des différentes formations statutaires quand les réformes et les mises en blocs compétences seront faites ? Il s'agit d'un référentiel d'activités, d'un référentiel de certifications et d'un référentiel de compétences de l'ensemble des formations statutaires. Il me semble que le travail était sur le canevas.

**M. LOUAZEL.** – De mémoire, nous l'avons fait pour les pharmaciens inspecteur. L'information qui est totalement aboutie avec l'ensemble des référentiels est donc la formation des pharmaciens-inspecteurs. Lorsque nous aurons les autres, nous avons prévu de faire le même type de présentation.

**M. PACCAUD.** – Y a-t-il des questions ou des remarques du côté des distanciels ? Cela ne semble pas être le cas. Je peux donc clore la séance en vous remerciant très vivement de votre participation et de votre intérêt. À bientôt, le 8 décembre à Paris.

*La séance est levée à 15 heures 45.*